

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 19 décembre 2024

n° 239-24 C

Objet : RS - Communication du bilan de la 6e année d'exploitation du parc évènementiel du Phare

- date de convocation le 13 décembre 2024
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi dix-neuf décembre à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Leysse, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 56

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Vincent Miguet

Cécile Trahand

Arthur Boix-Neveu

Christophe Pierretton

Martine Lambert - Alain Thieffenat

Eric Delhommeau

James Hallay - Josette Rémy

Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois - Pierre Brun -

Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes -

Sabrina Haerincq - Micheline Myard-Dalmals - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoit Perrotton -

Thierry Repentin - Farid Rezzak - Sara Rotelli

Franck Morat

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Leysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sainte-Reine

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Hervé Ferroud-Plattet

Bruno Stellan

Pierre Duperier

Damien Regairaz

Luc Berthoud - Alain Gaget - Pascal Mithieux - Céline Vernaz

Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda

Jean-François Poitou

Vincent Boulnois

Philippe Gamen

Sandra Ferrari

Jean-Maurice Venturini

Michel Dyen - Alain Saurel

Valentin Hachet

Jocelyne Gougou

Maryse Fabre

Christian Berthomier

Jean-Marc Léoutre

Marcel Ferrari

Daniel Rochaix

Jean-Pierre Coendoz

Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 12

de Jimmy Bâabâa à Daniel Bouchet - de Anne-Marie Barouti à Alain Saurel - de Michel Camoz à Claudine Bonilla - de Corinne Charles à Franck Morat - de Philippe Ferrari à Pierre Duperier - de Jean-Pierre Fressoz à Corine Wolff - de Danièle Goddard à Arthur Boix-Neveu - de Hélène Jacquemin à Luc Berthoud - de Sylvie Koska à Alexandre Gennaro - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Claire Plateaux à Sophie Bourgade - de Alexandra Turnar à Philippe Gamen

- conseillers excusés : 14

Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Jean-Pierre Casazza - Aloïs Chassot - Max Joly - Laïla Karoui - Luc Meunier - Marine Mithieux - Raphaële Mouric - Walter Sartori - Serge Tichkiewitch - Thierry Tournier - Philippe Vuillermet

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Conseil communautaire du 19 décembre 2024

délibération n° 239-24 C

objet **RS - Communication du bilan de la 6e année d'exploitation du parc évènementiel du Phare**

Jean-Benoît Cerino, vice-président chargé des grands équipements, des relations avec les clubs sportifs et de la participation citoyenne, rappelle que l'exploitation du parc évènementiel du Phare a été confiée à la société dédiée Savoieexpo Evènements, dans le cadre d'un contrat de délégation de service public (DSP), en concession, pour la modernisation, le financement, la promotion et l'exploitation du parc évènementiel du Phare, composé du parc des expositions et du Phare.

Le contrat de DSP a été conclu pour une durée de 25 ans (du 19 janvier 2018 au 18 janvier 2043) entre :

- le délégant : Grand Chambéry,
- le délégataire : la société dédiée Savoieexpo Evènements, agissant en tant que mandataire du groupement d'entreprises, constitué de Savoieexpo Evènements et de la société S-Pass.

La société Savoieexpo Evènements est une SASU (société par actions simplifiée unipersonnelle) détenue à 100 % par l'association Savoieexpo.

Savoieexpo Evènements a établi un contrat de subdélégation avec la société S-Pass pour une durée de 6 ans.

La législation impose au délégataire la production d'un rapport annuel à l'autorité délégante.

Savoieexpo Evènements et la société S-Pass ont ainsi produit un rapport complet disponible en consultation à la direction des grands équipements et dont le diaporama joint en annexe présente une synthèse.

Conformément à l'article L. 1411-3 du code général des collectivités territoriales, il est proposé de prendre acte du rapport 2023 émis par le délégataire, constituant ainsi le 6^e bilan de l'actuelle DSP.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,

Vu la délibération n° 272-17 C du Conseil communautaire du 13 juillet 2017 approuvant le contrat de délégation de service public pour l'exploitation du Phare,

Vu l'avis de la commission grands équipements, relations avec les clubs sportifs et participation citoyenne du 19 novembre 2024,

Vu l'avis de la commission consultative des services publics locaux du 12 décembre 2024,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : de prendre acte du bilan de la 6^e année d'exploitation du parc évènementiel du Phare.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Délibération I-Parapheur

Numéro attribué à l'acte :

239-24 C

Objet de l'acte :	RS - Communication du bilan de la 6e année d'exploitation du parc évènementiel du Phare
Classification Préfecture :	1 - Commande Publique 2 - Délégation de service public 1 - Délibérations 5 - Autres
Date de l'acte :	19 décembre 2024
Annexe(s) :	Rapport d'activités 2023

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20241219-lmc1H32758H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H32758H1

Date de transmission en Préfecture :	20 décembre 2024
Date de réception en Préfecture :	20 décembre 2024
Date de publication sur le site internet:	vendredi 20 décembre 2024